



REPUBLIQUE DU BENIN

Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

Intervention de SEM Albert ACOSSOU, Ministre Délégué auprès du
Ministre des Affaires Étrangères, chargé de l'Intégration Africaine et
des Béninois de l'Extérieur

61^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies
New York, le 14 septembre 2006

**Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs,**

Le Bénin se félicite de l'heureuse initiative prise par la communauté internationale en organisant ce dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. La mondialisation consacre la mobilité des facteurs de production, y compris de la main d'oeuvre. Comme les autres facteurs, la mobilité transfrontalière de la main d'oeuvre doit désormais répondre, tout comme les marchandises l'exportation, à des normes de plus en plus exigeantes. C'est le message que mon pays, la République du Bénin, reçoit de la lutte contre la migration clandestine, informelle. A cet égard, pays d'accueil et pays d'origine sont interpellés.

Le Bénin est particulièrement intéressé et préoccupé par les liens entre migration et développement. En effet après avoir été pendant longtemps un pays d'émigration nette, le Bénin est devenu depuis bientôt deux décennies un pays d'immigration. Pendant la première période, le Bénin a subi le contrecoup des rapatriements massifs et de la maltraitance de ses ressortissants dans différents pays en violation des droits de l'homme. Le passage de pays d'émigration à un pays d'immigration n'est pas lié à une amélioration sensible et durable de son potentiel économique mais plutôt à une plus grande ouverture de son économie et à une meilleure gouvernance dans un contexte régional marqué par des crises politiques et sociales répétées. A ces deux titres, en tant que pays d'origine et d'accueil, le Bénin subit les conséquences néfastes des migrations en même temps qu'il profite de certains de ces aspects positifs.

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, les principaux facteurs qui sont à l'origine des migrations sont notamment les écarts de revenu et d'opportunité entre pays, les conflits armés, le non respect des droits de la personne humaine, la mauvaise gouvernance et les calamités naturelles.

Ces facteurs, loin de s'estomper, persistent dans la sous-région africaine et à travers le monde.

Comme le souligne la plupart des rapports, les migrations sont appelées à croître en volume dans le temps. Et rien ne présage d'un recul du phénomène à moyen terme. Bien au contraire, tout porte à croire que même les nouvelles politiques d'immigration des pays du Nord ne visent pas à arrêter « cette hémorragie de compétences».

Au-delà des formes traditionnelles connues et étudiées, un type particulier de migration préoccupe le Gouvernement de mon pays. Il s'agit de la migration de personnes vulnérables telles que les femmes et les enfants qui font l'objet de trafic et de traite.

Le travail, le trafic et la traite des enfants se nourrissent des limites et des échecs du système éducatif, notamment la non universalité de l'école, l'allongement de la durée de chômage des diplômés qui affaiblit la motivation des parents pour l'envoi des enfants à l'école, l'absence de législation ou l'insuffisante application des textes réprimant le travail et le trafic des enfants.

De plus en plus se pose la question de la protection des droits des migrants en général, malgré l'adoption par la communauté internationale du Pacte International Relatifs aux Droits Civils et politiques (PIDCP), du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC), deux instruments qui viennent compléter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ces textes sont opérationnalisés à travers des dispositifs réglementaires et légaux aux niveaux régional, communautaire et national. Comme l'a souligné Michel Reydellet, « les droits fondamentaux sont le plus souvent refusés ou mesurés aux immigrés, ou encore soumis à autorisation, de telle sorte qu'ils font incontestablement partie de ces êtres fragilisés...

En ce qui concerne le Bénin, une évaluation approximative qui mériterait d'être affinée, situe sa population vivant et travaillant hors des frontières nationales environ un million en 1983 et à près de 3 millions en 2005. De ces trois millions, 1,02% ont choisi l'Europe comme terre d'accueil et 0,27% l'Amérique du Nord. La grande majorité (98,29%) vit en Afrique.

Le Gouvernement du Bénin reconnaît "l'importance des migrations internationales et leur impact sur son économie. Le volume des citoyens concernés, le montant des fonds transférés par les migrants, la tragédie vécue des retours forcés des migrants témoignent de l'acuité du problème pour le Bénin et justifient les efforts accomplis pour la gestion de la diaspora sur le plan institutionnel et politique.

Madame la Présidente,

Je voudrais à présent mettre l'accent sur les relations entre la prospérité de nos pays, pays d'origine, et la fuite des cerveaux. Il est admis que les migrants qualifiés contribuent à la croissance économique des pays d'accueil. Il a été également observé que les migrants qualifiés ont une plus faible propension que les moins qualifiés à transférer des fonds dans leur pays d'origine, peut-être à cause des opportunités d'intégration offertes par le pays d'accueil et la stabilité des emplois pour la main d'oeuvre hautement qualifiée. En tout état de cause, l'émigration de la main d'oeuvre qualifiée constitue a priori une perte pour le développement des communautés et des pays d'origine que ne compensent pas, vous en conviendrez, les fonds qu'ils transfèrent périodiquement. Mais, il faut reconnaître que la faiblesse des capacités productives des pays d'origine à retenir les cadres formés à grands frais en est un facteur explicatif. Cependant, le transfert de fonds établit un lien direct entre migration et développement. Il est donc nécessaire, au-delà de la question de transferts de fonds d'opérationnaliser les mécanismes existants en vue du transfert des connaissances de la diaspora vers les pays d'origine, ce qui accroîtrait la contribution de celle-ci au développement de nos pays.

Au titre des transferts de fonds, les Béninois de l'extérieur ont officiellement transféré de 1999 à 2005 une somme de 698,4 millions de \$US. En s'interrogeant sur les secteurs d'affectation de ces ressources, on constate qu'en l'absence d'un mécanisme approprié d'orientation et de conseil, ces transferts vont majoritairement à la consommation finale des ménages et à l'immobilier. Ce constat met en exergue la nécessité d'une politique d'accompagnement et d'orientation des migrants afin qu'ils trouvent un intérêt à investir dans le développement de leur pays d'origine.

Conscient de l'importance de ces transferts, le Bénin appelle la communauté internationale à soutenir la Déclaration Ministérielle de la Conférence Ministérielle des PMA sur le transfert des fonds des migrants, notamment l'initiative relative à la création d'un « Observatoire des Transferts de Fonds des Migrants pour les PMA ». C'est le lieu de renouveler à la communauté internationale la disponibilité de mon pays à accueillir le siège de cet observatoire.

Madame la Présidente,

En dépit des nombreuses mesures d'ordre législatif et réglementaire existantes, les difficultés observées dans la gestion des migrations au profit du développement appellent un certain nombre d'actions de la part de la Communauté internationale, savoir :

- offrir aux enfants exclus du système scolaire formel une alternative d'alphabetisation et d'apprentissage pour une meilleure insertion plus tard dans le tissu économique ;**
- encourager les accords bilatéraux entre pays d'émigration et d'immigration en faveur de la protection des droits des travailleurs migrants, notamment les plus vulnérables**
- encourager tous les Etats à intégrer dans leurs stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté des politiques migratoires cohérentes et respectueuses des droits des migrants internationalement reconnus**
- appuyer techniquement et financièrement les pays d'émigration pour l'information et la sensibilisation des populations sur les conditions prévalant dans les pays traditionnels d'émigration ;**
- améliorer la connaissance des droits des travailleurs migrants dans les pays d'immigration en vue d'en faciliter le respect ;**
- appuyer les pays dans l'amélioration de la connaissance de leurs diasporas.**
- promouvoir et renforcer les mécanismes de facilitation de l'utilisation de l'expertise des diasporas pour répondre aux besoins des pays d'origine.**

Madame la Présidente,

Le Bénin est confiant que les présentes assises permettront de débattre de toutes ces questions dont le suivi nécessitera le soutien de tous à la proposition du Secrétaire Général de mettre en place un Forum Global Consultatif sur les questions de migration et développement. Ce Forum sera un cadre privilégié d'échange et de consultation sur les défis et les enjeux des migrations internationales. Nous saluons, à cet égard, l'initiative de la Belgique pour sa disponibilité à accueillir la première réunion du Forum.

Je vous remercie pour votre aimable attention.